

Droits de succession

Initiative 2024





Gaspard de Rivoire
Conseil – Titulaire du brevet d’avocat – LL.M. Tax



Diego Segovia
Fiscaliste

EDITORIAL

Sujet récurrent et controversé, la question des droits de succession revient sur le devant de la scène. Après une tentative infructueuse en 2015, la gauche relance le débat avec une nouvelle initiative visant à taxer au niveau fédéral les successions (et donations), en l’espèce celles de plus de 50 millions de francs.

L’initiative fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l’avenir) », portée par la Jeunesse socialiste suisse, a officiellement abouti en mars 2024. Elle devrait être soumise au vote populaire en 2026.

Dans cette newsletter, nous vous proposons un aperçu des règles d’imposition des successions et donations ainsi que les éléments clés de « l’initiative pour l’avenir ».



Les règles actuelles d'imposition des successions et donations en Suisse

La Confédération ne prélève actuellement pas d'impôt sur les successions et les donations mais laisse la possibilité aux cantons le faire.

À l'exception de Schwytz et Obwald, l'ensemble des cantons prélève un tel impôt, dont le taux dépend du lien de parenté avec le défunt ou le donateur ainsi que de la somme héritée ou donnée.

Communément, le conjoint est exempté d'impôt, tout comme les descendants en ligne directe (à l'exception des cantons de Appenzell, Neuchâtel et Vaud).

En revanche, les successions ou donations au profit d'héritiers et légataires sans lien de parenté avec le défunt ou le donateur sont souvent lourdement taxées.

Voici une comparaison de l'impôt sur les successions et les donations dû sur une somme héritée ou donnée de CHF 1'000'000 dans différents cantons suisses, en fonction du lien de parenté entre l'héritier/bénéficiaire et le défunt/donateur.¹

Canton	Epoux	Enfants	Parents	Frères/sœurs	Sans lien
GE	0	0	0	238'000	539'280
VD	0	67'580	148'680	250'000	500'000
VS	0	0	0	100'000	250'000
NE	0	28'500	28'500	150'000	450'000
BE	0	0	113'360	113'360	302'296
ZH	0	0	41'400	161'850	330'000
TI	0	0	0	140'450	350'000

¹ Source : www.vermoegenszentrum.ch



Initiative

L'initiative fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) », portée par la Jeunesse socialiste suisse, a officiellement abouti en mars 2024. Elle devrait être soumise au vote populaire en 2026.

L'initiative prévoit en substance :

- La modification de l'article 129a de la Constitution.
- L'instauration d'un impôt fédéral sur les successions et les donations, portant sur l'ensemble des actifs du défunt/donateur, sans traitement différencié pour les participations dans des PME de famille.
- Un taux d'imposition de 50 %, avec une franchise de CHF 50 millions.
- Le partage du produit de l'impôt à raison de 2/3 à la Confédération et d'un tiers pour les cantons.
- L'obligation pour la Confédération et les cantons d'allouer le produit de l'impôt à la lutte contre la crise climatique.
- La création d'un registre des donations.
- L'édiction, par la Confédération et les cantons de dispositions qui visent à prévenir « l'évitement fiscal », en particulier les départs de Suisse (exit tax ?)
- L'Application rétroactive aux donations et successions survenues après l'acceptation de l'initiative (sans l'adoption d'une loi d'application).

Le Conseil fédéral rejette l'initiative de la Jeunesse socialiste sans lui opposer de contre-projet direct ou indirect.

Sa position est essentiellement la suivante :

La politique actuelle de protection du climat, financée à raison de CHF 2.5 milliards par an, satisfait déjà les objectifs de l'initiative. Les autorités seraient tenues d'affecter le produit de cet impôt exclusivement à des fins de « politique climatique ». De fait, le montant des dépenses ne serait plus déterminé par les besoins de protection du climat, mais par l'ampleur des recettes générées. Il en résulterait ainsi des dépenses inutiles.

Le Conseil fédéral relève en outre que l'initiative n'aurait aucun effet incitatif sur les comportements des plus fortunés puisqu'ils seraient redevables de l'impôt indépendamment de leur empreinte carbone.

L'initiative rendrait la Suisse moins attrayante pour les personnes fortunées et entraînerait en fin de compte une perte de recettes fiscales.

En effet, elle découragerait les personnes souhaitant s'établir en Suisse et encouragerait fortement au départ ceux qui y sont.

Ainsi, l'estimation de la Jeunesse Socialiste du produit de l'impôt à CHF 4 milliards par année n'est pas réaliste. Le Conseil fédéral considère que cette estimation devrait en réalité être diminuée de 77% à 93 %.

Le Conseil fédéral relève par ailleurs qu'actuellement, 1 % des contribuables paient près de 40 % de l'impôt fédéral direct et que certains cantons taxent déjà lourdement la fortune.



L'adoption de l'initiative entraînerait un exode massif des plus fortunés, ce qui conduirait en fin de compte à une baisse des recettes fiscales, en raison d'une diminution importante du produit de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune.

- L'initiative mettrait en péril les PME familiales, dont nombre d'entre elles devront être vendues par acquitter l'impôt, ainsi que pour les œuvres philanthropiques, l'initiative ne prévoyant aucune exception s'agissant des donations ou legs en leur faveur.
- L'initiative créerait un risque important de double imposition, les cantons conservant la compétence d'imposer les successions et donations.
- L'initiative n'est pas claire sur les mesures à adopter afin de prévenir « l'évitement fiscal » (selon nous, bien qu'écartée par le Conseil fédéral seule une exit tax est envisageable) ainsi que sur l'application de l'initiative dès son adoption (et pas de celle d'une loi d'application).

Nous ne pouvons que soutenir la position du Conseil Fédéral. En clair, l'initiative des Jeunes socialistes sur les successions est une proposition extrémiste, d'avantage enracinée dans une logique d'éternelle lutte des classes que dans une véritable préoccupation écologique. Elle cible une minorité qui contribuent majoritairement aux recettes fiscales de la Suisse et dont le départ entraînerait automatiquement des conséquences dévastatrices pour notre pays. Ce serait tout simplement suicide fiscal.

Le sondage effectué par Watson se veut rassurant, plus de 67 % des Suisses voteront contre cette initiative. Il n'en demeure pas moins que les effets néfastes de l'initiative se font déjà sentir, nombre de candidats à l'installation en Suisse renoncent finalement, et d'autres quittent déjà la Suisse au profit de juridictions plus clémentes.

En cas de refus, la Jeunesse Socialiste aura donc réalisé un joli autogoal, pas d'impôt fédéral sur les successions et perte de recettes fiscales.

CJC Advisors SA bénéficie d'une autorisation de la FINMA pour agir en qualité de trustee. Nos équipes sont composées d'avocats, de fiscalistes et de comptables.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Team CJC

cjc@cjadvisors.ch | www.cjadvisors.ch

Ce document est destiné à des fins d'information uniquement et ne constitue pas un conseil, une offre ou une invitation à conclure un quelconque accord juridique. Les informations sur les sujets couverts par ce document peuvent changer au fil du temps. CJC Advisors SA ne veillera pas à ce que de nouvelles informations soient portées à l'attention de tout destinataire de ce document.

Ce document a été préparé sans tenir compte des objectifs, de la situation financière ou des besoins d'un individu ou d'une entité spécifique. Rien dans ce document ne constitue un conseil ou une stratégie adaptée ou appropriée aux circonstances individuelles, ni ne constitue une recommandation personnelle à l'égard d'une personne ou d'une entité spécifique. Avant de faire un choix, le destinataire de ce document doit s'interroger sur l'adéquation de la stratégie choisie à sa situation et à ses objectifs personnels et consulter son propre conseiller financier, juridique, comptable ou fiscal.

CJC Advisors SA n'accepte aucune responsabilité pour toute perte résultant de l'utilisation de ce document.



Rue du Rhône 30, 1204 Genève, Suisse
www.cjcadvisors.ch